

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de COMPS sur ARTUBY**

N° de la délibération 2021_59	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	11	9	8

L'an deux mille vingt et un et le 17 décembre à 16h00,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM.- BAIN Chantal - BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves - LAUGIER Lucette -
LUCAS Aurore et GAYMARD Marie-José,

Absents excusés : M. TROIN François,
Mme GRANDAZZI Sandrine ayant donné procuration à M. BIGHETTI de FLOGNY Charles

Secrétaire de séance : CAMOIN Yves

Motion : IL Y A URGENCE Aux Urgences de nuit du Centre hospitalier de la Dracénie

Les élus du Conseil Municipal de la Commune de COMPS-sur-ARTUBY souhaitent vivement des
représentants de l'État, qu'ils mettent en œuvre tous les moyens afin d'assurer à la population de
l'aire dracénoise une prise en charge sécurisée de jour comme de nuit, au service d'urgences du
Centre Hospitalier de Draguignan, en premier lieu en assurant l'embauche de tous les personnels
permettant de faire fonctionner ce service (personnels médicaux et paramédicaux).

- S'engager à mettre en œuvre tous les moyens financiers et humains afin de pérenniser
l'activité de l'unité du Service des Urgences de nuit du CHD et de son activité SMUR
(Service Mobile d'Urgences et de Réanimation), à travers l'embauche de médecins
Urgentistes.
- Maintenir l'offre de soins pleine et entière et rouvrir le service la nuit fermée depuis le 29
octobre 2021, afin de préserver la sécurité des citoyens face à toutes les urgences
médicales.
- Maintenir et renforcer l'offre de soins dans tous les services, y compris la psychiatrie, en
arrêtant les suppressions de lits et de services, en assurant l'embauche de tous les
personnels manquants surtout à la veille de la 5ème vague épidémique
- Maintenir les activités de proximité des services publics pour lutter contre la désertification
médicale, préserver l'égalité dans l'accès aux soins pour toutes et tous.
- Répondre aux besoins de la population au travers des services publics et garantir la
protection sociale.
- Maintenir un service public de santé dynamique sur le territoire de la Dracénie.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le: **21 DEC. 2021**
et publication le: **21 DEC. 2021**
Le Maire

Le Maire
A. BARALE

